

VIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

Le Président de l'Université Cadi Ayyad annonce l'ouverture de concours de recrutement de **01 Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant** session **15/12/2022** dans la spécialité et l'établissement ci-dessous :

Etablissement	Nombre de poste	Spécialité
Faculté des Sciences Semlalia Marrakech	1	Physiologie Animale

Le concours est réservé aux candidats marocains titulaires d'un doctorat national ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :

<http://e-concours.uca.ma>

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 12/12/2022

Le concours de recrutement des professeurs assistants comporte les épreuves suivantes :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats
- Une épreuve exposé-discussion avec le jury.

La grille d'évaluation des candidats qui sera adoptée est diffusée sur le site de l'université www.uca.ma.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale sont invités à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant la date de l'entretien oral.

- Une demande adressée à Monsieur le chef de l'établissement universitaire concerné portant le nom, l'adresse et le n° du téléphone du candidat datée avant le 12-12-2022 ;
- Une autorisation officielle de participation au concours pour les fonctionnaires datée avant le 12-12-2022 ;
- Une (01) copie de la carte d'identité nationale ;
- Un extrait d'acte de naissance récent daté avant le 12-12-2022 ;
- Une copie des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- Thèse de doctorat ;
- L'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies...);
- Une copie (01) de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers.
- Déclaration sur l'honneur de la justesse des données et de la conformité des copies précitées aux originaux.

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public et sur le site de l'établissement concerné.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail de l'emploi public et sur le site susmentionné.

